

Avis voté en plénière du 24 février 2015

# La pédagogie numérique : un défi pour l'enseignement supérieur

---

## Déclaration du groupe de la CFDT

Le présent avis prend sa place dans un ensemble d'avis passés ou à venir consacrés aux changements majeurs provoqués par l'introduction du numérique dans la plupart des champs de l'activité humaine et des savoirs.

Notre assemblée a adopté le 25 septembre 2012 un avis sur *Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle*, rapporté par Gérard Aschieri, dans lequel l'accent était notamment mis sur l'indispensable rénovation pédagogique pour permettre la réussite du plus grand nombre. L'avis qui nous est soumis aujourd'hui donne sans doute un élément de réponse par l'introduction de la pédagogie numérique. Si bien entendu, celle-ci ne se limite pas à mettre en ligne le même cours que celui donné en amphi, elle peut en effet présenter plusieurs vertus : permettre à chacun d'apprendre à son propre rythme, favoriser l'apprentissage par les pairs, faciliter l'accès de tous au savoir universitaire, autant de facteurs de réussite. Cela demande des capacités en termes d'ingénierie de formation, qui doivent être reconnues dans la carrière des enseignants-chercheurs. Ajoutons que de tels dispositifs peuvent renouveler la formation continue : l'avis le souligne sans l'analyser plus avant, car ce n'était pas son objectif immédiat.

L'avis analyse avec pertinence les différents enjeux de cette introduction du numérique dans l'enseignement supérieur. La CFDT en identifie principalement trois.

Il y a d'abord son modèle économique : les MOOC coûtent cher et il ne faudrait pas qu'ils soient réservés à la seule « clientèle » solvable d'établissements supérieurs qui peuvent en répercuter le coût dans les frais de scolarité ou bien encore à la formation commanditée par les entreprises, comme cela se voit dans d'autres pays. L'avis se prononce au contraire pour un modèle français où la formation universitaire doit être accessible à tous, et la CFDT partage ce point de vue mais demeure inquiète cependant face aux inégalités qui perdurent entre universités et formations supérieures sélectives.

En second lieu, la question de la certification des formations suivies par l'intermédiaire de MOOC. Lorsque les MOOC ne sont qu'une des modalités d'une formation universitaire intégrant par ailleurs du présentiel, la question ne se pose pas. Mais comment certifier des formations suivies uniquement par l'intermédiaire de MOOC ? Qu'il s'agisse de formation initiale ou de formation continue ? Nous regrettons de n'avoir pu aller plus loin sur cette question essentielle.

Enfin, les MOOC et la pédagogie numérique en général peuvent constituer un vecteur important de modularisation des diplômes et de développement de la transversalité. Cette évolution est

indispensable dans une époque où les études supérieures ne peuvent plus se limiter aux apports d'une seule université ou d'un seul établissement territorialement isolé. Mais les MOOC ne peuvent suffire à cela à eux seuls, c'est l'organisation des parcours de formation supérieure qui doit aussi le permettre : le numérique peut à cet égard servir de ferment et d'accélérateur de cette nécessaire évolution.

La CFDT partage les analyses et les préconisations de l'avis, et elle souhaite que ces aspects, insuffisamment explorés aujourd'hui, puissent faire l'objet d'un travail futur.

La CFDT a voté l'avis.